

Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants DC4

- **Textes de référence**

Articles [10](#), [45](#), [51](#) et [76](#) du code des marchés publics

[Arrêté du 28 août 2006](#), pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés

- **À quoi sert le DC4 ?**

Le DC4 peut être utilisé par les candidats aux marchés publics à l'appui de leur candidature (procédures restreintes) ou dans la première enveloppe de leur offre (procédures ouvertes).

Ce document est un modèle de lettre d'accompagnement de la candidature. Il est joint à la déclaration du candidat (voir le [DC5](#)).

Son utilisation est conseillée lorsque le marché est alloté et lorsque le candidat est un groupement.

Il permet à l'acheteur d'identifier le candidat : entreprise seule, personne physique ou morale, groupement d'entreprises, personne publique, association...

- **Comment remplir le DC4 ?**

Pour s'identifier, le candidat peut mettre son cachet dans la mesure où il contient les informations demandées.

Si le candidat se présente en groupement d'entreprises ([article 51](#) du code des marchés publics), il doit indiquer un certain nombre d'informations :

* Il précise le caractère du groupement, soit groupement conjoint, soit groupement solidaire.

* Il indique qui est le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.

* Il précise dans quel cas de figure il se trouve parmi les possibilités suivantes :

1) Le mandataire n'est pas habilité à signer les documents à la place des membres du groupement : dans ce cas, cocher la case "*L'ensemble des membres du groupement signe la lettre de candidature et l'offre du groupement*". Tous les membres du groupement devront remplir et signer la partie F du DC4. En cas de groupement conjoint, ils devront préciser le ou les lots à la charge de chacun des membres du groupement dans le tableau F. Tous les membres du groupements devront également signer l'offre (voir le [DC8](#)).

2) Le DC4 peut être utilisé pour habilitier un mandataire à signer la candidature et l'offre, ou l'offre seule du groupement. Dans ce cas, cocher la case "*Les membres du groupement habilitent par la présente le mandataire à les représenter*" et indiquer, en cochant la ou les cases utiles, si le mandataire est habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre. Tous les membres du groupement devront remplir et signer la partie F du DC4, qui vaudra habilitation pour le mandataire à signer l'offre. Le mandataire signera la partie E. En cas de groupement conjoint, dans le tableau F, devront également être précisés le ou les lots à la charge de chacun des membres du groupement.

3) Le mandataire a déjà été habilité à signer l'offre du groupement, ou la candidature et l'offre : dans ce cas, cocher la case "*Le mandataire a été habilité par les membres de groupements à les représenter*", et préciser, en cochant la ou les cases utiles, si le mandataire est habilité à signer l'offre seule, ou la candidature et l'offre.

Si le mandataire est habilité à signer la candidature et l'offre, il peut signer le DC4. Si, en revanche, il n'est habilité qu'à signer l'offre, et non la candidature, tous les membres du groupement doivent signer le tableau F. Le mandataire signera également la partie E.

Le document d'habilitation du mandataire, signé par tous les membres du groupement, sera joint au DC4. Il est signalé qu'en cas de transmission électronique du DC4, les documents qui l'accompagnent doivent également être transmis et signés électroniquement. Pour plus de simplicité, il est conseillé, en cas de transmission électronique, de refaire une habilitation du mandataire par le biais du DC4 (voir supra, 2). En cas de groupement conjoint, dans le tableau F, devront également être précisés le ou les lots à la charge de chacun des membres du groupement.

Enfin, il est rappelé que, si un groupement remplit une seule lettre de candidature (DC4), chaque membre du groupement produit, en outre, une déclaration du candidat (voir le [DC5](#)).

- **Où envoyer le DC4 ?**

Le candidat remet le DC4, accompagné du dossier correspondant, à l'administration qui passe le marché. Cette transmission peut être opérée par voie électronique. Dans ce cas, le DC4 est signé électroniquement dans les conditions prévues, d'une part, par le code des marchés publics et par [l'arrêté du 28 août 2006](#), pris en application du I de l'article 48 et de l'article 56 du code des marchés publics et relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics formalisés, et, d'autre part, par le règlement de la consultation.

En principe, pour signer électroniquement, un certificat de signature électronique et un logiciel de signature sont nécessaires. Toutefois, l'intéressé n'a pas besoin de disposer d'un logiciel de signature s'il utilise un portail offrant cette fonctionnalité.

1°) L'entreprise choisit librement une catégorie de certificats de signature électronique référencée, qui est commercialisée par des sociétés spécialisées appelées "*prestataires de services de certification électronique*". La liste des catégories de certificats de signature électronique référencées est publiée sur le site Internet du ministre chargé de la réforme de l'État à l'adresse suivante :

« <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/> ». Cette liste est évolutive. Elle est en effet actualisée au fur et à mesure des référencements effectué par le ministre chargé de la réforme de

l'État. Toutes les catégories de certificats de signature électronique référencées sont acceptées par tous les pouvoirs adjudicateurs (État, collectivités territoriales, établissements publics).

2°) L'entreprise fait parallèlement l'acquisition, en tant que de besoin, d'un logiciel de signature. Le logiciel de signature peut être intégré au document (*Adobe Acrobat Writer* version 6, *MS Office* depuis la version 2000-2002, *OpenOffice* depuis la version 2) ou bien peut être distinct du document, certains sont libres (*Cryptonit*, *Adesium*).

La signature se fait sur le poste de travail. Mis à part pour la signature par plate-forme, il n'y a pas besoin d'être connecté. Une fois le fichier signé, l'utilisateur peut le transférer sur le support externe de son choix (clé USB, CD-Rom, DVD...).